

## Voirie - Aménagement du carrefour Belfort / Chopard / Suard - Convention de participation financière avec la Société CASINO

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : La direction du magasin CASINO de la rue Chopard a contacté les services techniques pour envisager une modification des entrées et sorties de son parking de manière à éviter le transit sauvage depuis la rue Suard et rationaliser les mouvements côté rue Chopard, permettant également un gain de place sur son parking.

L'étude menée sur ce problème particulier a finalement débouché sur une réflexion plus globale concernant le fonctionnement du carrefour Belfort / Chopard / Suard. Le projet permettra d'en améliorer le fonctionnement tout en réglant le problème propre du CASINO.

La Société CASINO avait d'emblée proposé une participation financière qui a été arrêtée, après chiffrage du projet à 80 000 F, et fera l'objet d'une convention avec la Ville.

Après avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec la Société CASINO,
- inscrire la somme de 80 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant :

\* en recettes aux chapitres :

901/10.1406 CP 508 CS 35000 (40 000 F)

901/12.1406 CP 508 CS 35000 (40 000 F)

\* en dépenses aux chapitres :

901/10.2331 CP 508 CS 35000 (40 000 F)

901/12.2147 CP 508 CS 35000 (40 000 F)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.